

Gilbert Hubé

## Histoire d'un dénouage<sup>1</sup>

À la rentrée d'octobre 2014, les personnes inscrites sur la mailing-list de *L'a-troisième* ont reçu la proposition de travail ci-dessous :

*Née d'un dénouage, l'a-troisième le soutient. Elle fait ainsi l'épreuve en acte d'élaborer S, ce qui peut faire tenir R la passe et l'associatif I, qui ne tiennent actuellement ensemble que de ce qu'on y élabore. Nous nous proposons de travailler à élucider le point d'achoppement entre la passe et l'association dont chaque École est la mise en acte.*

Ces quelques lignes sont lues au début de la rencontre du 24 novembre 2014, et suscitent une interrogation : les rencontres qui ont lieu sous le nom de *L'a-troisième* auraient-elles l'exclusivité de ces questions, dans l'ignorance du travail des associations et Écoles, notamment de l'EpSF ? Assurément non, ai-je répondu ; cette formulation rappelle simplement que *L'a-troisième* se définit comme reste du dénouage du dispositif de la passe commun à deux Écoles, et se situant dès lors dans un espace et temps séparé, soutient l'interrogation d'un dénouage de structure entre la passe et l'association, dénouage qui la cause et la confronte à sa propre action.

Le cœur de la question se formule ainsi : pourquoi, comment ce dénouage a-t-il eu lieu, et finalement qu'est-ce qui s'est dénoué ?

Pendant plusieurs mois, nous avons porté notre attention sur les deux premiers termes du ternaire de la passe : passant (impliquant une cure) - passeurs (impliquant des analystes les ayant désignés), et nous voilà maintenant devant le troisième, le cartel, ou le jury, c'est-à-dire l'articulation par le lieu de la nomination de ce ternaire avec l'associatif. (Nous nous sommes certes accoutumés à dire École, mais ce faisant nous supposons le problème de cette articulation réglée.)

---

<sup>1</sup> Intervention à *L'a-troisième* le 22 novembre 2014.

De ce dénouage, *L'a-troisième* reste le témoignage ; elle le soutient encore, c'est-à-dire qu'elle en maintient le tranchant en interrogeant les implications de la procédure et non les modalités de la faire fonctionner, soit le dispositif. Elle n'a pas d'horizon de dispositif, mais tente d'élaborer l'écriture d'un nouage de la passe et d'une association qui permettrait à cette dernière de choisir de s'autoriser possiblement comme École et par là avec d'autres aussi.

L'interrogation sur le statut des autres du lui-même est ici à l'épreuve de notre actualité ; là nous paraît être une pierre d'achoppement entre la passe et la réalité sociale de l'association.

-----

Cette introduction a porté les échanges de l'après-midi vers la reconnaissance d'une distinction entre la procédure de la passe et le dispositif qui en est la mise en œuvre. Dès lors s'est posée la question du rapport de l'école et de l'association avec la procédure et avec le dispositif. Il s'en est conclu que c'est le dispositif qui s'est dénoué, maintenu provisoirement dans une École, vainement ré-imaginé dans l'autre. Si la procédure ne semble pas affectée, il n'en reste pas moins que la rupture du dispositif nous conduit à la réinterroger.

#### *Le dénouage : plusieurs temps, plusieurs lieux*

L'histoire du dispositif, de son articulation entre les deux Écoles et de leur dissociation ainsi que plusieurs moments différents du dénouage du dispositif ont été discutés. Mais s'est exprimée d'abord l'idée que cette histoire s'inscrivait aussi comme un reste de la dissolution de l'AFP, avec un impensé du rapport de la procédure de la passe et de l'association-école via un dispositif. Une élaboration manquée aurait donc présidé au moment de la mise en acte du dispositif commun réunissant deux « lignées » issues de cette dissolution et sans rapport entre elles depuis.

Une histoire s'écrit alors : dès 1999 plusieurs associations, ou membres d'Écoles et d'associations, tentent de mettre en commun un dispositif de passe. Au cours de ces contacts, plusieurs associations se retirent (Analyse Freudienne, Espace analytique...) et ne restent finalement que l'EpSF et des correspondants de QEP<sup>2</sup>. Une décision fait passer à l'acte

---

<sup>2</sup> QEP : Qu'est-ce qu'une École de la Psychanalyse ?

de la mise en œuvre d'une passe et ouvre le temps de « voir si les Écoles pourront s'y nouer<sup>3</sup> » !

De ce moment inaugural qui s'avère éminemment politique, demeure un malentendu irrémédiable. L'idée d'une dépendance, contrainte et forcée, de l'Apep<sup>4</sup> au dispositif de l'EpSF, a refait surface dans l'oubli renouvelé de la proposition de passe que QEP a adressée à ses correspondants en 1998 et qui faisait explicitement référence à ce dispositif, considéré comme affine aux visées de ce groupe. L'Apep se fonde donc comme suite logique de QEP pour réaliser cette expérience ; selon ses statuts sa pérennité est dépendante de la poursuite de celle-ci. Les statuts de l'Apep contiennent des réserves dont il n'est pas certain que l'EpSF ait été informée, points qui devraient être discutés ultérieurement. Ils ne l'ont pas été, ni dans l'une, ni dans l'autre de ces associations, ni entre elles. L'un de ces points sera prétexte à *la lettre lacanienne* pour rompre avec l'expérience. Il s'agissait d'une réserve concernant la désignation du Collège par les trois derniers A.E. nommés. Pendant les premières années en effet, ce mode de désignation sera contesté à plusieurs reprises dans l'association ; une proposition, finalement refusée, envisageait de demander à un éventuel A.E. de l'Apep de refuser de désigner le collège...

Puis en 2003 une intervention d'Anne-Marie Braud au Collège de la passe<sup>5</sup> apaisera la question ; en témoigne le n° 8 des *Cahiers pour une école*<sup>6</sup>, dont l'éditorial se conclut ainsi : « la partie "De la passe" abordera, grâce à l'article d'Anne-Marie Braud, la difficile question de la nature de ce lien social qui peut se dégager au terme de l'expérience analytique par sa mise à l'épreuve dans une *version d'école*. »

Ce point de jonction des Écoles avec le dispositif reposera donc désormais sur une conception des « quelques autres » (*cf.* l'intervention de Solal Rabinovitch lors de la rencontre de *L'a-troisième* de mai 2014<sup>7</sup>) explicitement formulée depuis l'association-école et permettant une entente

---

<sup>3</sup> Formule rapportée par un témoin de ces contacts.

<sup>4</sup> Apep : Association pour une école de la psychanalyse.

<sup>5</sup> A.-M. Braud, « La formation de "quelques autres" : une version d'école ? », *Carnets de l'EpSF* n° 44, mars-avril 2003, pp. 9-34.

<sup>6</sup> Revue de l'Apep.

<sup>7</sup> S. Rabinovitch, « ...d'autres aussi », *Carnets de l'EpSF* n° 94-95, mars-mai 2014, pp. 125-131.

politique sur ce point du dispositif. Ce n'est que sept ans plus tard que resurgira ce point de discords entre les deux Écoles (retour d'un refoulé ou démenti d'un accord ?), aucune des réserves de 2000 n'ayant été effacées lors des changements de nom et de statut de l'association Apep en *la lettre lacanienne, une école de la psychanalyse...* C'est donc prétexte, lors dudit moratoire en 2010, du dénouage qui concerne une École d'avec le dispositif, et fondamentalement pour des raisons politiques.

Mais ce n'est pas qu'à l'Apep que les choses se sont figées. Au cours de la rencontre, l'hypothèse est avancée que le dispositif commun a aussi empêché l'EpSF d'interroger le rapport de la procédure et du dispositif pendant l'expérience, voire lui a permis de ne pas le faire, et l'a fixée dans l'assurance d'avoir produit le bon dispositif. Actuellement cependant l'EpSF se confronte à cette question.

Avec le moratoire par lequel *la lettre lacanienne* se sépare du dispositif, apparaît une singularité dans le dispositif : le Collège commun de la passe réunit désormais des membres d'une École engagée dans ce dispositif et des membres d'une École qui ne l'est plus. L'expérience se poursuit avec l'institutionnel d'un côté, contre l'institutionnel de l'autre. Un groupe de membres de *la lettre lacanienne*, favorable au maintien de l'expérience commune, se scinde en deux parties, chacune encore concernée par le dispositif. Enfin en janvier 2011, la nomination de *L'a-troisième* comme imminente fait tentative d'arrêt de l'immixtion du politique dans la procédure. Dès lors la confusion entre celle-ci et le dispositif devient lisible. Il y a proposition de dénouer la passe du politique. Les rencontres de *L'a-troisième* en sont l'effet et tentent d'élaborer ce dénouage. Car c'est bien d'un dénouage qu'il s'agit. Et l'on pourrait donc avancer que le dispositif a (aussi) été un moyen de la politique des Écoles. Cependant les temps de séparation et les points d'ancrage restent à préciser pour distinguer ce qui concernait la passe et ce qui relevait du dispositif. Ces différents points de surcharge pourraient-ils être clarifiés par une mise à plat avec le nœud borroméen ? C'est bien là un fil que l'on retrouve dans plusieurs interventions à *L'a-troisième*.

Un certain nombre de nouvelles interrogations se formulent dès lors. Une distinction entre dispositif et procédure implique sans doute une distinction entre ce qui a fonctionné comme Collège de la passe et la procédure ; et la question se pose du mode d'articulation entre la procédure incluant la nomination et le dispositif comportant une solution quant au lieu

d'émergence de cette nomination. Le « tracé de l'acte<sup>8</sup> » que supporte la passe s'arrête-t-il à la nomination ou comporte-t-il la part d'association ou d'École que constitue le cartel ou le jury ? Voire, au-delà, la communauté qui s'y trouve engagée ?

Avec ces questions nous rejoignons ce que nous avons qualifié de point d'achoppement du rapport de la passe et de l'association, qui, peut-être plus justement, devra être considéré comme le rapport de la passe et du politique.

---

<sup>8</sup> B. Lemérier, « Esquisse. Contribution à une clinique de la passe », *Carnets de l'EpSF* n° 78, novembre-décembre 2010, p. 47.